



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ambassade d'Algérie à Berne

سفارة الجزائر بـيرن

COMMUNIQUE

HONNEUR PORTER A VOTRE CONNAISSANCE QU'EN APPLICATION DES INSTRUCTIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE RELATIVES AUX MESURES APPLICABLES AUX PERSONNES ACCEDANT AU TERRITOIRE NATIONAL A BORD DES VOLS COMMERCIAUX REGULIERS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE A DECIDE DE LA **MISE EN ŒUVRE IMMEDIATE DE LA LEVEE DE L'OBLIGATION D'OBSERVER UN CONFINEMENT SANITAIRE DE 05 JOURS.**

EN CONSEQUENCE, LES PERSONNES ACCEDANT AU TERRITOIRE NATIONAL DEVRONT SE SOUMETTRE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- LA PRESENTATION D'UN TEST RT-PCR NEGATIF DE 36 HEURES :
- LA REALISATION D'UN TEST ANTIGENIQUE A L'ARRIVEE.

